

# D'UN TRAIT DE PLUME



Par Laurent Massonneau - Secrétaire Général

7 janvier 2019

Les récentes élections professionnelles viennent de rebattre les cartes pour les quatre prochaines années.

L'Union des Officiers UNSA aura le privilège de représenter le corps de commandement dans les plus hautes instances de décision de la police nationale : outre des sièges au Comité Technique DGPN et au CT SCRPN (compétent pour toutes les directions centrales), notre organisation fait également son entrée au CT DGSI, instance dans laquelle nous disposons à présent d'une place de titulaire.

Notre syndicat sera donc en première ligne pour discuter avec l'administration sur les nombreux sujets qui vont émailler une année 2019 riche en actualité.

**Tout d'abord, à l'occasion de la clause de revoyure, ce rendez-vous triennal prévu dans le cadre du protocole PPCR.**

Pour les fonctionnaires, nous savons que le contexte budgétaire est tendu. Le point d'indice, qui n'a connu que deux revalorisations depuis 2010 (de 0,6 % le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de 0,6 % le 1<sup>er</sup> février 2017), sera encore gelé en 2019.

Il appartiendra donc aux organisations syndicales de policiers de faire valoir la particulière dangerosité et la pénibilité de notre métier, pour négocier au mieux de leurs intérêts.

**A cette occasion, les grilles indiciaires et le régime indemnitaire des officiers de police devront notamment être redébatlus.**

**L'agenda social prévoit également un projet de loi d'une vaste réforme de la fonction publique qui serait adopté au cours du premier semestre 2019, intégrant quatre orientations :**

1. le recours élargi aux contrats
2. la simplification et la révision des instances de dialogue
3. la révision des politiques de rémunération par le développement de la rémunération au mérite
4. le renforcement de l'accompagnement des agents dans leur mobilité et leurs transitions professionnelles.

Parmi ces quatre chantiers, les deux premiers s'annoncent particulièrement explosifs.

Si l'Union des Officiers UNSA s'est déjà prononcée



en faveur de réformes ouvrant des possibilités de carrières et d'évolutions différenciées pour les officiers au sein de la fonction publique d'état, notre syndicat se montre nettement plus réservé sur le recours au contrat de droit privé comme voie « normale » d'accès à certaines fonctions du service public.

Les questions sont nombreuses : Comment choisira-t-on entre un recrutement de fonctionnaires statutaires et un recrutement de collaborateurs contractuels ? Quels seront les critères ? Prendra-t-on en considération la technicité du poste, le caractère régalién de la fonction exercée, l'opportunité ? Et qu'en sera-t-il de leur formation ?

Le second chantier est relatif au dialogue social, avec pour objectif de simplifier celui-ci par un rapprochement des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de manière à créer une instance unique avec des prérogatives plus larges et, à partir d'un certain seuil, une formation spécialisée sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Mais la vraie révolution résidera sans doute dans la réforme profonde des commissions administratives paritaires, qui prévoit notamment de revenir sur la compétence des CAP en matière d'avancement et de mutation, l'exécutif souhaitant transformer ces instances en structures d'appel des décisions et d'examen des cas litigieux.

L'Union des officiers UNSA a toujours dénoncé avec force le fonctionnement opaque de notre système paritaire et ne pourrait que se féliciter de toute mesure qui permettra davantage de justice et d'équité.

Notre position est claire : un syndicat n'est pas là pour décider de la carrière des agents mais pour garantir leurs droits et leur protection.

Viendra ensuite l'ouverture de la réforme des retraites qui suivra un calendrier défini devant aboutir à la présentation d'un projet de loi fin 2019.

La transition vers le nouveau système sera progressive et ne devrait concerner ni les retraités actuels ni ceux qui seront à moins de cinq ans de l'âge de départ lors de l'adoption de la loi.

Pour rappel, le principe serait que tout euro cotisé devrait ouvrir les mêmes droits, marquant la fin des règles mathématiques actuellement en vigueur, qui fixent le niveau de la pension de retraite à partir d'un pourcentage d'un salaire de référence, établi sur les vingt-cinq meilleures années pour les salariés de droit privé et sur les six derniers mois dans la fonction publique.

Il est envisagé la mise en place d'un système notionnel ou à points à l'échelle d'une carrière qui remettrait en question la règle du calcul de la pension à partir des six derniers mois de la carrière.

Ceci implique une réflexion parallèle sur les éléments de rémunération des fonctionnaires à l'échelle de toute leur carrière, reposant pour l'instant sur une progression linéaire, avec une rémunération de départ relativement basse, plus élevée en fin d'activité.

Cette réflexion devra notamment prendre en compte l'intégration des régimes indemnitaires dans l'assiette de cotisations pour les retraites.

L'Union des Officiers UNSA contribuera activement aux travaux sur l'ensemble de ces grands chantiers avec l'UNSA fonction publique.

D'autres thématiques mobiliseront vos représentants au cours de cette année essentielle, je pense principalement à la renégociation de l'aménagement du temps de travail.

Le Bureau National de l'Union des Officiers UNSA s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Laurent Massonneau  
secrétaire général

